



## Déménagement - Plus-value

Par **BaptisteGrenoble**, le **11/01/2017** à **18:55**

Bonjour,Je viens de déménager et j'ai signé un contrat selon le devis d'un déménageur.Ce dernier s'est trompé dans l'estimation du cubage (qu'il a sous-estimé) et me réclame maintenant un coût supplémentaire, non prévu dans le contrat que j'ai signé.De plus cette entreprise a annulé au dernier moment le déménagement sans nous en informer, nous avons donc perdu un jour de congé ma compagne et moi. Le déménagement a eu lieu le lendemain finalement.Cette entreprise a-t-elle le droit de me réclamer cet argent ? Est-ce que je peux refuser ce surcoût qui ne correspond pas au contrat que j'ai signé sans m'exposer à des poursuites ?Merci,

Par **Visiteur**, le **11/01/2017** à **19:33**

Bonjour, Si l'entreprise facture une somme supérieure au devis initial, mettez-la en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. Sous huitaine, si aucun accord amiable n'a été trouvé, il faudra saisir le Juge de Proximité ou le Tribunal d'Instance. Préalablement vous pouvez aussi voir le conciliateur de justice, qui intervient en cas de litige avec un particulier ou une entreprise. La conciliation permet ainsi de rechercher un accord amiable en vue d'éviter un procès et une procédure lourde et coûteuse. Le conciliateur de justice peut ainsi suggérer des solutions afin de résoudre le conflit. La conciliation présente un avantage certain pour les parties puisqu'elle permet d'avoir recours à une procédure simple, rapide et gratuite.

Par **morobar**, le **12/01/2017** à **10:33**

Bjr,  
[citation]Ce dernier s'est trompé dans l'estimation du cubage (qu'il a sous-estimé[/citation]  
Comme d'habitude il convient de vérifier l'importance de l'erreur.  
Ainsi une erreur portant sur 15 m<sup>3</sup> au lieu de 150 m<sup>3</sup> par exemple pourra faire l'objet d'un redressement.  
Il faut que l'erreur soit visible sans être un spécialiste de l'estimation.  
Si ce n'est pas le cas, le devis accepté fixe les limites de la facturation et du paiement.